

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

5° REGION MILITAIRE/ ZIROUT YUCEF

DIRECTION REGIONALE DES

INFRASTRUCTURES MILITAIRES

PLATEAU DU MANSOURAH / CONSTANTINE

MISE EN DEMEURE N°02

Vu la convention N° 524/2019 du 23/10/2019 portant sur les travaux de la remise en état des cabines sahariennes au profit CDM/CAP ROSA / EL KALA / EL TARF /5°, pour un montant de 7.930.439.65 DA / TTC, et un délai de 03 mois conclu avec l'entreprise HALIS SAID , sise : lotissement SIDI HARB 01 N° 15 / ANNABA ,vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 614/2019 31/12/2019 notifié le 26/01/2020 .

-Vu que l'entreprise n'a pas entamer les travaux depuis le date de notification de l'ordre de service .

La Direction Régionale des Infrastructures Militaires /5°Région Militaire

Met en demeure L'entreprise HALIS SAID dans un délai de 08 jours pour relancer le chantier , Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la DRIM/5° RM procédera à l'application des mesures coercitives comme le prévoit la réglementation en vigueur notamment la résiliation du marché au tors et dépens du contractant .